



COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 26
Nombre de votants : 23
Nombre de présents : 22

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE SIX OCTOBRE A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 2 octobre 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de *Monsieur Jean-Philippe LEBAILLIF, 1^{er} Adjoint au Maire*, le Maire étant empêché, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

Jean-Philippe LEBAILLIF, Pascale CADET, Alexis CHAMEREAU, Rita TELLOTTE, Fulvio LUZI, Nadine FRANCON, *Adjoint au Maire*
Ginette COCU, Daniel BOULANGER, Françoise PARENT, Philippe BENY, Laurent LENAIN, Gilles QUÉMARD, Corinne SKORIC, Jean ALESI, Laurence DURA, Arnaud VANNIER, Christophe ALVARÈS, Sophie GAIME, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT, Brigitte BLONDEAU, Vincent JURÉDIEU,
Conseillers Municipaux

Pouvoirs : M. Philippe KELLNER, Maire (*pouvoir à Mr LEBAILLIF*)

Absent excusé : Bruno BIANCHI

Absentes : Vanessa MIERMON - Graziella ÉBELY

Secrétaire de séance : Laurence DURA

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRES GÉNÉRALES

2025-52 Rapport annuel du délégataire 2024 sur le service public d'assainissement

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-5, il est présenté au Conseil Municipal le rapport 2024 du service public d'assainissement.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-13 du C.G.C.T. ce rapport est mis à la disposition du public en Mairie et est transmis à chaque Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2024 du service public d'assainissement transmis par le délégataire, la société SUEZ.

Pour Extrait Conforme.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 8 Octobre 2025

Le Maire,

Philippe KELLNER

